

Fil Santé # 21

La fabrique des politiques de santé

6 août 2020

Covid-19

Tester-tracer-isoler : des lenteurs à corriger

Dans sa dernière [contribution](#) du 27 juillet (Se préparer maintenant pour anticiper un retour du virus à l'automne), le Conseil scientifique Covid-19 s'interroge notamment sur les **difficultés d'accès au tests de dépistage** malgré les mesures prises par le gouvernement pour organiser le dépistage du covid (voir ci-dessous). Difficultés d'organisation et de coordination entre les acteurs, manque d'attractivité et nombre de centres de prélèvements insuffisant... la situation actuelle entraîne parfois des délais incompatibles avec une prise en charge adaptée et rapide.

Le conseil souligne également **l'enjeu des 20 grandes métropoles**, dans lesquelles les risques de propagation du virus sont importants. Il propose de leur confier l'organisation d'un confinement local lorsque cela est nécessaire, à l'instar de ce qui est fait au Royaume-Uni et en Allemagne.

Dans sa conclusion le conseil scientifique insiste enfin une nouvelle fois sur la mise en place d'un comité de liaison citoyenne, qui permette de mettre en place un dialogue avec la société civile sur les décisions politiques et sociétales, bien plus que sanitaires à prendre en cas de seconde vague.

Accès aux tests ([arrêté du 24 juillet 2020](#)) :

- tout assuré peut bénéficier à sa demande et sans prescription médicale, d'un test de détection du SARS-CoV-2 pris en charge intégralement par l'assurance-maladie obligatoire,
- les étudiants en pharmacie, odontologie, maïeutique sont autorisés à réaliser des prélèvements pour des tests PCR
- médecins et infirmiers peuvent assurer la formation, et l'encadrement, des préleveurs (pompiers, secouristes, aides-soignants et étudiants en santé) qui peuvent réaliser les tests sous leur responsabilité.

Quelles conséquences en matière de tabagisme et de consommation d'alcool ?

Le bilan du confinement en ce qui concerne la prévention et les bonnes pratiques en matière de santé serait finalement plutôt positif, si l'on en croit le [baromètre santé](#) Odoxa pour Le Figaro et France Info publié début juin. La part des Français assurant boire de l'alcool de façon régulière ou occasionnelle est par exemple passée de 57% avant le confinement à 51% après. Même tendance chez les fumeurs, avec une proportion de fumeurs quotidiens en baisse, de 27% à 23% sur la même période. Ce sondage révèle la dimension sociale des comportements : on boit davantage, fume davantage, mange davantage lorsque l'on est en société.

De son côté, Santé publique France publie régulièrement les résultats de l'enquête [CoviPrev](#) en population générale afin de suivre l'évolution des comportements (gestes barrières, confinement, consommation d'alcool et de tabac, alimentation et activité physique) et de la santé mentale (bien-être, troubles) pendant et après le confinement.

Droits sociaux

Pourquoi l'hospitalisation est-elle si mal remboursée ?

C'est le quotidien économique [Les Échos](#) qui pose cette question, sous la plume de Solveig Godeluck. « On est remboursé à 100% pour une opération de la cataracte, mais le reste à charge d'un malade du coronavirus peut dépasser 8 000 euros après un séjour de deux semaines. Une bombe à retardement financière pour les familles comme pour les établissements. » témoigne la journaliste. « Quand les gens ne peuvent pas payer, on ne recouvre pas, ce qui représente une perte de 70 millions d'euros chaque

année, à rapporter à nos 169 millions de déficit attendu pour 2019 » indique de son côté le directeur-adjoint des Hôpitaux de Paris. Le coronavirus a ainsi réveillé un vieux débat, celui de la forfaitisation du ticket modérateur et de la mise en place d'un guichet unique géré par l'Assurance-maladie, afin de renforcer l'accès aux soins et d'économiser les frais de gestion des hôpitaux... et des complémentaires.

E-Santé

Pourquoi les français « boudent » le Dossier médical partagé (DMP) ?

« Peu alimentés par les professionnels, peu consultés par les patients, (le Dossier médical partagé-DMP) ne vivote que parce que l'assurance maladie y verse chaque feuille de remboursement », affirme [Daniel Rosenweg, journaliste au Parisien](#). Depuis 2016, la reprise en main du projet par la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), à l'initiative de Mme Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la santé, a permis que le DMP soit proposé à tous les Français, alimenté de manière automatique et enrichi de services qui devraient, dans quelques années, en faire un outil de référence de la pratique médicale. Cela ne semble pas être le cas pour le moment malgré les chiffres annoncés par la CNAM, les dossiers ouverts étant peu consultés (près de 10 millions de dossiers ouverts).

De leur côté, les députés de la Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale (MECSS) viennent de publier le 22 juillet leur [rapport relatif au dossier médical partagé et aux données de santé](#).

Withings veut s'attaquer au marché américain des données de santé

La société Withings, start-up française spécialisée dans les objets connectés médicaux, a annoncé le 28 juillet avoir levé 53 millions d'euros pour s'attaquer au marché américain des données de santé en devenant le fournisseur officiel des entreprises spécialisées dans le suivi des maladies chroniques. Source : [Usine digitale](#).

Éthique

La loi bioéthique adoptée par l'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale a adopté en deuxième lecture le 31 juillet dernier le projet de loi bioéthique et sa mesure-phare de l'ouverture de la procréation médicalement assistée (PMA) à toutes les femmes. Le texte doit être soumis une nouvelle fois au Sénat, mais sans doute pas avant janvier 2021. [Dossier législatif](#)

Longévité

La nouvelle branche « autonomie » de la sécurité sociale en construction

Le gouvernement doit remettre au Parlement d'ici le 15 septembre 2020 un rapport relatif à la création d'un nouveau risque et d'une nouvelle branche de la sécurité sociale couvrant la perte d'autonomie, dont la rédaction a été confiée à Laurent Vachey, ancien directeur de la Caisse nationale de solidarité et d'autonomie (CNSA).

Les députés ont inscrit formellement dans le code de la sécurité sociale le principe de cette cinquième branche de la sécurité sociale le 23 juillet dernier. Pour le moment, on ne connaît pas les nouvelles ressources que le gouvernement compte affecter à la création de cette cinquième branche.

[Dossier législatif](#)

40% des cas de la maladie d'Alzheimer évitables grâce à un mode de vie adapté

La [commission prévention de la maladie d'alzheimer](#) de la revue scientifique anglaise « The Lancet » a mis à jour les données relatives aux facteurs de risque associés à la maladie, après une première publication en 2017. Douze facteurs de risque ont été étudiés (3 de plus que dans la précédente étude). Selon les chercheurs, on pourrait prévenir ou retarder jusqu'à 40 % des cas d'Alzheimer, et plus encore dans les pays à faible et moyen revenu, en

agissant tôt sur ces déterminants.

Lire également : [Le Monde](#)

Nominations

- **Thomas Fatome** a remplacé officiellement Nicolas Revel comme directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM). Haut fonctionnaire (HEC, ENA) Thomas Fatome a officié à l'Igas, à la CNAMTS (directeur de cabinet du Directeur général de 2005 à 2008), à la Sécurité sociale (adjoint du directeur en 2009-2010) et dans de nombreux cabinets ministériels. Il a été conseiller santé, dépendance et politiques sociales à l'Élysée, lors des deux dernières années du quinquennat de Nicolas Sarkozy. Nommé directeur de la Sécurité sociale juste avant l'alternance de 2012, il est resté en poste sous François Hollande. Il était dans son dernier poste directeur de cabinet adjoint d'Edouard Philippe (source : Egora).
- **Mme Fadila Katattabi**, députée LREM de Côte d'Or a été élue présidente de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, en remplacement de Mme Brigitte Bourguignon, devenue ministre déléguée à l'autonomie.

Nutrition

Les produits de mauvaise qualité nutritionnelle représentent la moitié des annonces publicitaires à la télé

Selon [Santé publique France](#), les annonces pour des produits affichant un Nutri-Score D et E (les plus gras, salés et sucrés) représentaient, en 2018, la moitié des publicités alimentaires à la télé. Pour mener cette enquête, SPF a répertorié les données d'exposition aux écrans provenant des organismes qui mesurent l'audience des émissions TV (Médiamétrie, Ipsos, Kantar Media...). Même constat de l'autre côté de la Manche. Le premier ministre britannique, constatant que les personnes en surpoids étaient fortement exposées au Covid vient d'annoncer le lancement d'un vaste [plan de lutte contre l'obésité](#). Le gouvernement britannique a l'intention de bannir des écrans TV jusqu'à 21 heures la publicité pour la "malbouffe". Une analyse menée en septembre 2019 a montré que près de la moitié des publicités alimentaires sur les principaux canaux TV anglais concernaient des produits de faible valeur nutritive (high fat, salt and sugar-HFSS products). Cette proportion s'élève à 60% entre 18 et 21 heures, au maximum d'audience.

Rappelons qu'en France, la [proposition de loi n° 236](#) visant à obliger les annonceurs à inclure le nutriscore dans leurs annonces publicitaires à la télé, qui a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 21 février 2019... est depuis plus d'un an en attente sur le bureau du Sénat. De son côté, Santé publique France a établi un certain nombre de propositions concernant la [refonte du dispositif de messages sanitaires](#) dans les médias, en réponse à une saisine de la Direction générale de la santé (DGS).

Les recommandations de l'ANSES pour limiter l'exposition au cadmium via la consommation des algues alimentaires

Selon [l'ANSES](#), les algues destinées à l'alimentation présentent, pour près d'un quart des échantillons analysés, des concentrations en cadmium supérieures à la teneur maximale de 0,5 milligramme par kilogramme fixée par le Conseil supérieur d'hygiène public de France (CSHPPF). Le cadmium étant une substance classée cancérigène pour l'Homme et s'agissant d'aliments dont la consommation augmente, l'Agence a été saisie par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes pour préconiser une teneur maximale en cadmium pour les algues destinées à la consommation humaine. Les consommateurs étant déjà exposés au cadmium dans leur quotidien via l'alimentation ou l'inhalation active et passive de fumée de tabac, l'Agence recommande de fixer la concentration maximale en cadmium dans les algues alimentaires à un seuil aussi bas que possible, afin d'éviter que leur consommation n'entraîne une sur-exposition de la population à cette substance.

Organisation des soins

En juin, les professionnels de santé n'ont pas tous retrouvé leur niveau d'activité 2019

Selon le [communiqué de presse](#) de la CNAM, les remboursements de soins du régime général (en €) pour le premier semestre 2020 ont représenté, par rapport à la même période de 2019, une baisse de 26 % pour les masseurs-kinésithérapeutes, de 24 % pour les chirurgiens-dentistes, de 16 % pour les spécialistes et de 10 % pour les généralistes (hors remboursements forfaitaires). En revanche, les versements au titre des indemnités journalières sont en augmentation de 36,5 %.

Pour le seul mois de juin, généralistes et spécialistes ont retrouvé à peu près leur niveau de remboursements de l'année précédente. Ce n'est pas le cas pour les masseurs-kinésithérapeutes (- 11 %). L'activité des chirurgiens-dentistes ayant pratiquement cessé pendant le confinement, les remboursements augmentent de 12 % en juin 2020 par rapport à juin 2019.

Périnatalité

Forte chute du nombre de prématurés pendant le confinement

Plusieurs publications font état d'une chute spectaculaire du nombre de naissances prématurées dans différents pays, pendant le confinement.

Source : [Le Monde](#), [New York Times](#)

Séjour de la santé

La santé c'est plus que l'hôpital

Comme le montre les premières [conclusions](#) du Séjour de la santé, cette grande négociation ne concerne pour le moment que le système de soins. La [tribune](#), « La santé, c'est plus que l'hôpital » publiée dans Mediapart, prônant une refondation du système de santé a reçu plus de 1100 soutiens d'organisations et de personnalités.

Peut-être en réponse à cette initiative, le ministre de la santé a annoncé le 21 juillet, lors de la présentation des conclusions du système de santé, qu'un Séjour de la santé publique serait organisé à la rentrée.

À noter également la publication des différentes [contributions](#) au Séjour de la santé : recommandations de la mission Notat, résultats de la concertation en ligne, contributions des acteurs du système de santé.

FIL SANTE

Ont contribué à l'élaboration de ce numéro : Pr Jean-Paul Canevet, Dr Daniel Coutant, François Tuffreau. Fil Santé # est édité par l'association LA SANTE A VOIX HAUTE, créée à Nantes en 2016.

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.
Vous avez reçu cet email car vous êtes inscrit.e à Fil Santé #.
S'inscrire.

Désinscription

Envoyé par

 sendinblue